



CCAS de TOUQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Séance du 10 FÉVRIER 2023 – 11H00

Date de convocation
Le 3 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Dix Février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Fabienne LOUIS, Maire Adjoint et Vice-Présidente.
Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; A. DIDIER ; D. VAUTIER ; D. EPIPHANE ; G. DUBROMEL ;

ABSENT REPRESENTE : L. FORESTIER a donné pouvoir à D. EPIPHANE ;

ABSENTS : P. DURAND (excusé sans pouvoir) ; C. NOUVEL-ROUSSELOT empêchée

A. DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE 2023

BUDGET CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 361 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 21 000.00 €
TOTAL : 382 000.00 €

Ainsi que le budget annexe « CCAS RAD »

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 83 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 19 506.67 €
TOTAL : 102 506.67 €

L'ensemble consolidé du budget Principal et du Budget annexe s'équilibre à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 444 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 40 506.67 €
TOTAL : 484 506.67 €

Il vous est proposé de voter le budget primitif du CCAS, équilibré pour l'année 2023, comme suit :

**BUDGET CCAS 2023****DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	80 580,00 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	177 370,00 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	101 600,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	450,00 €
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	361 000,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	4 319,04 €
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	220 000,00 €
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	700,00 €
CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	100,00 €
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	135 880,96 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	361 000,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	500,00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	16 500,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
CHAPITRE 26	Titres et participations	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	4 000,00 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	21 000,00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté (bénéfice)	19 462,26 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 000,00 €
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	537,74 €
	TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	21 000,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du CCAS de la Ville de Touques pour 2023.

Il vous est ensuite proposé de voter le budget annexe du CCAS, équilibré pour l'année 2023, comme suit :



BUDGET CCAS RAD 2023

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	74 000,00 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	400,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	200,00 €
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	7 000,00 €
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 400,00 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	83 000,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	36 632,79 €
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	
CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	46 367,21 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	83 000,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	19 506,67 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
CHAPITRE 26	Titres et participations	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)	
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	19 506,67 €

RECETTES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	7 000,00 €
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	11 106,67 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 400,00 €
	TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	19 506,67 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe du CCAS de la Ville de Touques pour 2023.

Pour extrait conforme,
LA VICE PRÉSIDENTE,


FABIENNE LOUIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.